



## QUESTION ECRITE

**Auteur** Joël Bessard, PLR/FDP  
**Objet** Attaque du feu bactérien en Valais  
**Date** 12/06/2025  
**Numéro** 2025.06.270

Le feu bactérien ravage actuellement les vergers. En effet, cette maladie est très contagieuse et touche non seulement les cultures professionnelles mais également certaines plantations de privés. La dissémination se fait par des plantes infestées et localement par l'homme, les insectes dont les abeilles, les oiseaux, la pluie, etc. Si l'Office de l'arboriculture et des cultures maraichères a bien édicté des directives pour les professionnels, l'information aux privés et aux apiculteurs ne semble pas à la hauteur de la progression de la maladie.

### Conclusion

Quelle information est transmise aux propriétaires de jardins privés et aux communes ?

Y a-t-il des conséquences pour les apiculteurs, en particulier, y a-t-il des restrictions de déplacement des colonies d'abeilles ? Et pour l'année prochaine ?

Quelles sont les mesures prises, en urgence et à long terme, pour canaliser et limiter l'extension du feu bactérien chez les non - professionnels ?